

Accord de coopération entre  
la Communauté française et  
la Région wallonne, relatif à  
l'Education à  
l'Environnement, ainsi que  
ses récents développements.



Jean-Pierre HUBIN,  
Administrateur général

- ◆ La Région wallonne a constitué un réseau de Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)

## ◆ La Communauté française a promulgué

les décrets des

- 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre,
- 26 avril 1999 déterminant les socles de compétences;

et l'Arrêté du Gouvernement de Communauté française du 30 août 1996 créant des Centres de Dépaysement et de Plein Air (CDPA) en vue d'initier les élèves à l'étude de l'environnement.

Accord de coopération, en vue de  
promouvoir et de développer  
l'Education relative à  
l'Environnement.

## ◆ Programme d'actions visant à la coopération

- dans le domaine de l'information
- dans le domaine pédagogique
- dans le domaine de l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans le cursus scolaire
- en vue d'offrir une aide structurée aux écoles qui inscrivent le développement durable dans leur projet d'établissement
- dans le domaine de l'échange des expériences et des savoirs
- logistique
- en vue de promouvoir l'Accord

## ◆ Quel bilan ?

- La Journée annuelle de Rencontre des Personnels des CDPA et des CRIE
- La transmission des adresses électroniques publiques des écoles à la Région wallonne favorisant la diffusion d'informations
- La constitution de listes de personnes-relais au sein des établissements scolaires et sa transmission à la Région wallonne

- L'établissement des liens utiles entre les différents sites internet de nos institutions
- La communication, aux Centres, d'une liste d'outils pédagogiques, ainsi qu'un inventaire des documents pédagogiques établis par les CDPA et les CRIE
- L'envoi d'une liste de thématiques aux Centres en vue de leur permettre de travailler ensemble

- Une démarche de labellisation a été définie.
  - deux outils ont été labellisés :
    - la malle pédagogique Consomm'acteurs du CRIE d'ANLIER
    - la malle de sensibilisation à l'air pour les 12-14 ans, réalisée par le CRIE du FOURNEAU St MICHEL.
  
- La réalisation d'un guide des bonnes pratiques.
  
- Une formation au projet d'établissement a été présentée aux animateurs des Centres par un facilitateur de la Communauté française afin qu'ils puissent devenir des conseillers.





Site : [www.coopere.be](http://www.coopere.be)

## ◆ Extension

- partenariat
- thématique
- structure administrative chargée de traduire le programme d'actions en tâches opérationnelles.

**Projet d'Accord de  
Coopération entre la  
Communauté française, la  
Région wallonne et la Région  
de Bruxelles-Capitale relatif à  
l'Education à l'Environnement  
et au Développement Durable.**

## ◆ Objectifs :

- Dynamiser l'information des actions et campagnes environnementales entreprises par les trois institutions, en les insérant dans leurs programmes d'actions respectifs
- Renforcer la création d'outils pédagogiques de qualité dans le domaine de l'Education relative à l'Environnement
- Développer une meilleure intégration de l'Education relative à l'Environnement dans le cursus scolaire afin d'offrir aux élèves une éducation citoyenne responsable

- Offrir une assistance structurée aux écoles qui inscrivent le développement durable dans leur projet d'établissement
- Assurer l'échange réciproque des connaissances et des expériences entre les acteurs de l'Education relative à l'Environnement dans un but d'amélioration des pratiques pédagogiques
- Assurer une collaboration logistique dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement.

- ◆ Programme d'actions
- ◆ Comité de Pilotage
- ◆ Comité scientifique et pédagogique
- ◆ Groupe de Travail Opérationnel (GTO)

- ◆ Facilitateur pour les équipes pédagogiques
- ◆ Intégration du Développement Durable dans toutes les dimensions de l'école
- ◆ Constitution d'un outil susceptible de venir en aide aux Directions des établissements

« Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

ANTOINE DE ST EXUPERY